FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public de santé –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'hôpital

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Centres hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-sur-Loire, Henri Dunant de la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes et centres de long séjour de Luzy et Saint Pierre-le-Moûtier et du CHS Pierre Lôo de La Charité-sur-Loire (direction commune)

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Centres hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-sur-Loire, Henri Dunant de la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes et centres de long séjour de Luzy et Saint Pierre-le-Moûtier et du CHS Pierre Lôo de La Charité-sur-Loire

S'il s'agit d'un emploi fonctionnel, préciser le groupe de référence :

☐ **I** ☒ **II** ☐ **III**

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Cotation : 3

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Nom - Prénom du Président de CME :

PCME : Docteur Patrick BERTRAND – PCMG : Docteur Jacques BALLOUT

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil de surveillance :

NEVERS : Denis THURIOT, maire
DECIZE : Justine GUYOT, maire
COSNE : Daniel GILLONNIER, maire
LA CHARITE SUR LOIRE : Henri VALES, maire
CHATEAU CHINON : Chantal Marie MALUS, maire
LORMES : Christian PAUL, maire
LUZY : Jocelyn GUERIN, maire
SAINT PIERRE LE MOUTIER : Pierre BILLARD, maire

Gouvernance :

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Mission d'administration provisoire à compter du 9 octobre 2023 du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers : Madame Danielle PORTAL, Madame Martine LADOUCETTE et Monsieur Samir HENNI

Composition du directoire :

Directoire suspendu pendant la durée de l'administration provisoire

Pôle médicaux et médico-techniques :

Conformément à la convention constitutive du GHT neuf pôles inter établissements ont été créés, neuf chefs de pôles ont été nommés.

- Pôle A : Médecine de spécialité

Médecine générale et polyvalente, diabétologie – endocrinologie – maladies métaboliques, diététique, hôpital de jour oncologie, néphrologie et dialyse, neurologie, rhumatologie, soins de suite et de réadaptation polyvalent et pour les affections du système nerveux, soins de support et palliatifs, unité d'éducation thérapeutique à la dialyse, unité de soins intensifs neuro-vasculaires

- Pôle B : Médico-chirurgical

Addictologie, centre d'endoscopie, chirurgie générale et digestive, chirurgie urologique, hépato – gastro – entérologie, hôpital de jour polyvalent et transversal, médecine interne et infectiologie, ORL – odontologie

- Pôle C : Cœur vaisseaux-poumon

Cardiologie, chirurgie thoracique et vasculaire, pneumologie, rééducation cardiaque à l'effort, rééducation respiratoire, tabacologie, unité d'exploratoire vasculaire, unité de soins intensifs de cardiologie

- Pôle D : Chirurgie-bloc

Anesthésie, bloc opératoire, chirurgie ambulatoire, chirurgie orthopédie-traumatologie, ophtalmologie

- Pole E : Femme-Mère-Enfant

Gynécologie-Obstétrique, Néonatologie, Pédiatrie

- Pôle F : Urgences

Coordination du prélèvement d'organes et de tissus (CHPOT), réanimation polyvalente, service d'accueil des urgences, unité sanitaire en milieu pénitentiaire

- Pôle G : Gériatrie

Hôpital Pierre Bérégovoy : Consultation mémoire
EHPAD : - Emile Clerget, - Pignelin : unité d'hébergement renforcée
Colbert : équipe mobile de gériatrie interne et externe, hôpital de jour cognitivo-comportementale, hôpital de jour gériatrique, médecine gériatrique, soins de suite et de réadaptation, unité cognitovo-comportementale, unité de soins longue durée

- Pôle H : Médico-technique

Département de l'information médicale et archives médicales, imagerie médicale, laboratoire, médecine nucléaire, pharmacie et stérilisation, unité d'hémovigilance, unité départementale d'hygiène hospitalière

- Pôle I : Psychiatrie

Hôpital de jour pour adolescent, centre d'accueil thérapeutiques à temps partiel pour adolescent, centre médico – psychologique de l'enfant et de l'adolescent, hôpital de jour O à 8 ans, unité mobile de maternologie et de périnatalité, unité rapide d'intervention et de crise pour les adolescents de la Nièvre

Description de la contractualisation interne :

Le GHT de la Nièvre est structuré autour de neuf pôles inter établissement disposant de contrats de pôle qui déclinent le projet médical partagé des filières de soins avec l'appui d'une gouvernance active et d'une CME de groupement constituée. Les neuf contrats ont été élaborés.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé)

La direction commune est composée de 9 établissements sanitaires dont le Centre Hospitalier de l'Agglomération de NEVERS (CHAN), établissement support du GHT de la Nièvre qui dispose du plateau technique de recours. Le CHAN constitue le principal établissement de santé du territoire avec un plateau technique composé d'un bloc opératoire de 9 salles dont une salle hybride, d'endoscopie digestive et pulmonaire, et d'angioplastie. Il concentre les lits de soins critiques de réanimation, d'USIC et d'UNV. Sa maternité de niveau 2B assure seule l'activité obstétricale du département. Sa filière gériatrique de recours est complète.

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers est composé de :
- L'hôpital Pierre Bérégovoy,
- Centre de gérontologie sur le site de Colbert,
- EHPAD Emile Clerget,
- Le Centre de gérontologie de Pignelin,
- Institut de formation en Soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants.
- Le centre de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (antennes de consultations médico-psychologiques enfants et adolescents à Nevers, Clamecy, Cosne-sur-Loire, Decize et Moulins Engilbert)
- Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (site les Courlis)
- Hôpital de jour pour enfant (site les Courlis)

L'hôpital de Nevers dispose d'indéniables atouts (hôpital neuf, GHT qui couvre l'ensemble des établissements de santé du territoire, ancrage territorial avec les établissements médico-sociaux, personnels soignants, dans leur très grande majorité, très attachés à leur hôpital, un conseil de surveillance soutenant et attentif à l'évolution de la situation…).

Cet établissement est exposé, depuis plusieurs mois, à des risques de sécurité sanitaire des prises en charges importants, dont les causes sont multiples.

Aussi, cet établissement, qui est un acteur majeur et incontournable pour l'offre de soins dans le département, a été mis sous administration provisoire afin de le remettre dans une dynamique de progrès, de confiance et de développement.

Le centre hospitalier de Decize dispose d'un plateau technique autour de ses urgences et de son SMUR, d'un bloc de chirurgie ambulatoire et de lits de médecine notamment à orientation cardiologique, gastroentérologique et gériatrique. Il structure la filière gériatrique du sud du département.

Le centre hospitalier de Cosne comprend un service d'urgences et un SMUR, des lits médecine polyvalente et structure la filière nord du département.

Les hôpitaux de Château Chinon, Lormes et Henri Dunant à la Charité sur Loire complètent l'offre de soins de médecine, SMR, USLD et EHPAD le long de la LOIRE et à l'est dans le massif du Morvan.

Les deux établissements de Luzy et Saint Pierre le Moutier sont orientés autour de l'accueil des personnes âgées dépendantes.

La Communauté Hospitalière de Territoire est mise en place le 8 janvier 2016 puis le GHT avec 9 établissements tous en direction commune depuis 2021 : CHAN, CH Decize, CH Henri Dunant La charité sur Loire, CH Cosne sur Loire, CH Lormes, CH Château Chinon, CLS Luzy et CLS de St Pierre le Moutier et CHS pierre Lôo à La charité sur Loire.

En début d'année 2021, le CLS de St Pierre le Moutier change de statut et devient un établissement social et médico-social communal tout en restant au sein du GHT. Cette même année, le CHS Pierre Loo rejoint la direction commune du GHT 58.

Une clinique médico-chirurgicale est installée à Nevers (Polyclinique du Val de Loire) avec laquelle des relations apaisées sont entretenues. Cette clinique est spécialisée en chirurgie ORL, urologique,

orthopédique et ophtalmologique, viscérale et en médecine en cardiologie, hépato-gastro et oncologie. Une clinique psychiatrique (Clinique du Tremblay) dispose de lits de psychiatrie adulte et de pédopsychiatrie. La collaboration avec cette dernière doit être approfondie.

Eloigné de son CHU de rattachement, Dijon se situant à plus de 2H30 de NEVERS, le GHT NIEVRE doit relever le défi du recrutement pérenne de médecins sur les différents sites hospitaliers et consolider les coopérations en constituant des filières de spécialités avec les CHU, le CLCC Georges François Leclerc et l'université de DIJON.

Les objectifs stratégiques à court terme sont les suivants :
- L'aboutissement d'un projet médico-social définitif à consolider
- Garantir la sécurité des soins
- Conforter l'offre de soins avec une approche graduée et cohérente sur le territoire, en valorisant les coopérations
- Mettre en œuvre les projets Investissement sur le volet sanitaire et médico-social
- Maintenir une offre sanitaire sur les établissements, principalement les hôpitaux de proximité labellisés et permettre un renforcement des liens ville/hôpital avec les structures d'exercice coordonné qui maillent le territoire
- Impulser une identité unique et forte au sein des communautés hospitalières pour consolider le collectif

La/le responsable d'établissement assurera la suite des actions menées par l'administration provisoire dont les missions principales sont les suivantes :
•Formaliser les structures organisationnelles nécessaires pour garantir un fonctionnement efficient de l'établissement.
•Favoriser un climat de collaboration et de confiance.
•Mettre en place des mécanismes transparents et efficaces pour la prise de décisions stratégiques.
•Veiller à la qualité des services de soins

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Bertrand HURELLE – chef du département pilotage et régulation de l'offre sanitaire
ARS BFC – Le Diapason – 2 Place des Savoirs, CS 73535 – 21035 Dijon Cedex

Personne à contacter à l'agence régionale de santé :

Anne-Laure MOSER MOULA - anne-laure.mosermoula@ars.sante.fr – Directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie - ARS BFC

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé au regard des caractéristiques du poste :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Expérience en chefferie d'établissement directe ou en intérim de direction ou en administration provisoire

- Capacité à construire un dialogue social apaisé.
- Capacité à travailler avec les instances.
- Capacité à asseoir l'établissement dans une stratégie territoriale (accès aux soins, relations hôpital-ville et hôpital-médico-social…).
- Capacité à engager une approche constructive dans le cadre de coopérations avec les autres établissements de son territoire de santé et des territoires de santé limitrophes.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissance approfondie du secteur sanitaire et médico-social (acteurs institutionnels, instances et associations locales, …)
- Maitrise des règles et des enjeux liés au financement des activités de MCO, de SMR et du secteur médico-social (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
- Conduite de projet
- Maitrise des règles de gestion des ressources humaines
- Connaissance en finance et en performance hospitalière
- Compétences en management d'équipes multidisciplinaires
- Connaissance du pilotage des opérations d'investissement immobilier

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Aptitude à la négociation et au dialogue social
- Aptitude à la conduite de projet
- Aptitude au management d'équipes multidisciplinaires
- Ténacité et diplomatie
- Avoir une vision stratégique des évolutions du système sanitaire et savoir positionner l'établissement au sein de son territoire
- Savoir diriger, arbitrer et prendre des décisions en s'appuyant sur une capacité de jugement
- Savoir expliquer la stratégie, la faire partager, et définir les implications et les déclinaisons
- Savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents
- Aptitude à exercer plusieurs compétences (faire preuve de poly-compétences) afin de maîtriser les grands domaines d'activité des établissements

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

•Définir le PMPT

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

•Instaurer un dialogue constructif avec les instances internes de l'établissement
•Renforcer l'équipe de Direction

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

•Renforcer les complémentarités et les mutualisations entre les établissements dans le respect de leur autonomie, de leurs missions spécifiques, des principes de qualité, de sécurité, de proximité et d'égalité d'accès aux soins,
•Optimiser et sécuriser la prise en charge des patients et résidents en améliorant la régulation des parcours entre les établissements,
•Organiser la continuité et la permanence des soins,
•Conforter voire améliorer la réponse aux besoins de la population, en termes de proximité comme du recours,
•Favoriser les complémentarités et les mutualisations des moyens médicotechniques, logistiques et administratifs nécessaires à l'amélioration de l'efficience des établissements.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

L'équilibre budgétaire des établissements du GHT doit rester un objectif, condition indispensable à la réussite des projets architecturaux.

Attractivité et fidélisation du personnel médical comme du personnel paramédical doivent être les maitres mots.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

Principaux objectifs du SROS et de la situation de l'établissement au regard du SROS : SROS en cours d'élaboration dans le cadre du PSRS en cours d'adoption par l'ARS.

Objectifs du PRS/ SROS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

La mise en place de programmes spécifiques pour agir en faveur des populations vulnérables et promouvoir l'autonomie des individus est une des priorités du PRS. Cela implique de garantir que les soins de santé sont accessibles à tous, en particulier aux groupes défavorisés.

La prévention et la gestion des maladies chroniques doivent être intégrées à la stratégie. Il est essentiel de développer des initiatives de sensibilisation, de dépistage précoce et de suivi pour aider les patients à mieux gérer les affections chroniques et à améliorer leur qualité de vie.

La santé mentale doit également être une priorité en veillant à ce que les établissements de la Nièvre offrent un environnement bienveillant pour les patients et le personnel.

La pénurie de professionnels de santé est un défi majeur. Un travail important doit être mener afin d'attirer et retenir des médecins, infirmières et autres spécialistes pour garantir un service de qualité et une réponse adéquate à la demande.

La réduction des risques environnementaux et l'impact du changement climatique est essentiel pour la santé publique à long terme. Mettre en place des pratiques durables et des mesures pour minimiser les effets nocifs de l'environnement sur la santé sont donc nécessaires**.**

Enfin, la qualité des soins et la sécurité des patients doivent rester au cœur de toutes les décisions et actions entreprises dans l'établissement.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS/SROS (complété par DGARS)

PRS publié le 1er novembre 2023

Projet de l'établissement : grands axes du projet médical, du projet social, du PGFP
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

La révision du Projet Médical Partagé (PMP) est cruciale, avec une déclinaison spécifique pour chaque établissement du GHT afin de définir une feuille de route pour 2023-2028. Le GHT doit impérativement renverser la tendance budgétaire, étant donné que 8 établissements sur 9 sont actuellement en déficit, pour dégager les ressources nécessaires à l'investissement.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Le socle contractuel du CPOM a pris effet à compter du 1er juillet 2019 et arrivera à échéance au 30 juin 2024. Il est semblable à toutes les structures et décline les orientations stratégiques, fixées à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, comme suit :
Orientation n°1 : structurer l'offre de soins en tenant compte de la déclinaison du schéma régional de santé, de la dimension territoriale à travers la définition et la mise en œuvre de la gradation des soins
Orientation n°2 : assurer l'amélioration de la performance et de l'efficience interne de l'établissement ou de la structure titulaire d'autorisation sanitaire, permettant d'assurer les investissements nécessaires à la pérennité d'une offre de soins de qualité
Orientation n°3 : concourir au décloisonnement des prises en charge entre l'hôpital, les acteurs de la ville et du secteur médico-social, dans un objectif d'amélioration du parcours du patient
Orientation n°4 : structurer la prise en charge des publics précaires dans l'établissement ou la structure titulaire d'autorisation sanitaire et faciliter l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, grand âge) pour un meilleur accès aux soins
Orientation n°5 : assurer l'effectivité de la politique du signalement, de la déclaration des événements sanitaires indésirables (MDO, IAS, EIG) et de la mise en place de plans d'actions correctrices
Orientation n°6 : promouvoir au sein de l'établissement ou de la structure titulaire d'autorisation sanitaire les vaccinations recommandées par le Haut Conseil de la Santé Publique pour les professionnels (grippe, rougeole, coqueluche et varicelle)

Orientation n°7 : mettre en œuvre l'interopérabilité des systèmes d'information des établissements avec l'EAI régional BFC (identités, séjours et documents) pour développer et intégrer les services numériques régionaux et nationaux.

Signé pour la période de : 2019-2024

Appartenance à une direction commune :

Objet : CHAN, CH Decize, CH Henri Dunant La charité sur Loire, CH Cosne sur Loire, CH Lormes, CH Château Chinon, CLS Luzy et CLS de St Pierre le Moutier et CHS pierre Lôo à La charité sur Loire.
Créé le : 1er juillet 2016
Nombre de membres : 9 membres

Appartenance à un (ou plusieurs) GCS :

Objet :

Créé le :
Nombre de membres :

Appartenance à une CHT :

Créé le ou projet en cours :
Etablissement concernés :

Autre forme de coopération (à préciser) :

GIE IRM –gestion de deux IRM avec des cabinets de radiologie
GCS BLANCHISSERIE avec le CH de MOULIN YZEURE

V – CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V- 1 Situation financière

Résultat comptable (tt budget)	Résultat CF 2020	Résultat CF 2021	Résultat CF 2022
CHI Agglomération de Nevers	-1 678 787 €	-1 476 813 €	-2 233 123 €
CH Chateau-Chinon	31 972 €	-653 049 €	21 944 €
Centre Hospitalier Les Cygnes	-284 741 €	494 983 €	-727 842 €
CH Cosne cours sur Loire	882 527 €	-440 904 €	-667 132 €
CH Decize	914 956 €	411 226 €	-1 872 338 €
CH Pierre LÔO EPSM de la Nièvre	180 351 €	-123 282 €	-261 039 €
CH Henri Dunant	-369 152 €	-499 518 €	-537 227 €
Total	**-322 874 €**	**-2 287 357 €**	**-6 276 757 €**

Capacité d'autofinancement (CAF)	CF 2020	CF 2021	CF 2022	EPRD 2023
CH NEVERS	8 328 571 €	7 360 999 €	5 837 605 €	-3 858 474 €
CH CHÂTEAU CHINON	703 962 €	-79 187 €	671 510 €	179 931 €
CH LORMES	4 479 €	924 912 €	-132 271 €	264 278 €
CH COSNE SUR LOIRE	1 219 186 €	239 673 €	-262 767 €	131 889 €
CH DECIZE	2 618 619 €	2 055 398 €	-1 056 988 €	-2 097 495 €
CHS PIERRE LOO	3 548 577 €	964 742 €	1 635 687 €	1 223 022 €
CH HENRI DUNANT	267 280 €	-122 187 €	119 492 €	1 108 521 €

Commentaires sur la situation budgétaire du CHAN:

Pour réaliser ses projets de travaux, l'établissement de Nevers doit retrouver la voie de l'équilibre budgétaire de son budget de fonctionnement. En 2022, le déficit a été contenu en dessous de 2,5 M€ (contre un déficit de 4,5 M€ en 2019). Aucune contractualisation Ségur n'est formalisée avec le CH de Nevers. Le programme d'investissement 2023-2027 est important et d'un montant global de 71,9 M€.

Programmes structurants d'investissement en cours en programmé pour les trois prochaines années:

Les principaux projets architecturaux structurant l'offre de soins sont :
- Le développement du SSR et la construction d'un plateau technique complet sur le site de Colbert
- La rénovation de plusieurs EHPAD dont l'EHPAD de PIGNELIN
- La construction d'un service d'urgences permettant d'absorber sur le site pivot un flux de 50000 passages (adultes, pédiatriques et psychiatriques)
- La reconstruction du site hospitalier de Cosne sur Loire
- La construction de 60 lits d'hospitalisation conventionnelle en psychiatrie à la Charité sur Loire

V- 2 Les ressources humaines du CHAN

(ETP des personnels - Source SAE 2021)

ETP médicaux : 156,41
- dont médecins (hors anesthésistes) : 93,13
- dont anesthésistes : 7,76
- dont chirurgiens (hors gynécologues-obstétriciens) : 23,72
- dont gynécologues-obstétriciens : 6,68

ETP non médicaux : 1 639,93
- dont personnels de direction et administratifs : 227,96
- dont personnels des services de soins : 1 098,01
- dont personnels éducatifs et sociaux : 22,99
- dont personnel médico-techniques : 83,16
- dont personnels techniques ouvriers : 207,81

Commentaires sur les effectifs :

La Nièvre fait face à une baisse de sa démographie médicale et soignante, ce qui engendre des défis majeurs en matière de recrutement de personnel qualifié. Pour garantir la continuité des soins pour les habitants du département, des politiques de fidélisation et d'attractivité doivent être rapidement mises en place, notamment par le CHAN et les autres établissements de la direction commune. Cela est essentiel pour maintenir la sécurité et la qualité des soins dans la Nièvre.

V – 3 Activité

Données sur le PMSI des établissements de la Direction commune

Evolution du nombre de séjours MCO (hors séances) sur la période M01-M12 (cumulé - pour toutes les années)

Nb de séjours / Établissements	Période 2018	2019	2020	2021	2022	Evolution cumulée à M12 2021 / 2022
BFC-06 - Nièvre	33 023	32 762	28 674	29 451	29 521	0,2%
580780039 - CHI AGGLOMERATION DE NEVERS	24 365	24 183	21 375	21 949	21 995	0,2%
580780047 - CH CHATEAU-CHINON	330	308	256	160	82	-48,8%
580780054 - CENTRE HOSPITALIER LES CYGNES	135	167	134	144	168	16,7%
580780088 - CH COSNE COURS SUR LOIRE	2 038	2 160	1 863	1 915	1 915	0,0%
580780096 - CH DECIZE	5 735	5 448	4 666	4 945	5 342	8,0%
580781136 - CH HENRI DUNANT	420	496	380	338	19	-94,4%

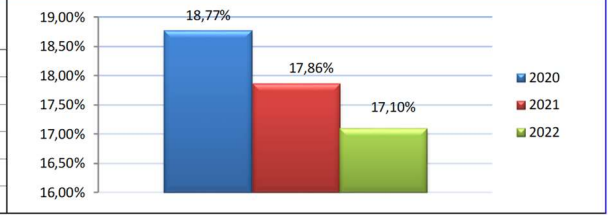
Dont évolution du nombre de séjours de chirurgie sur la période M01-M12 (cumulé - pour toutes les années)

Nb de séjours / Établissements	Période 2018	2019	2020	2021	2022	Evolution cumulée à M12 2021 / 2022
BFC-06 - Nièvre	**5 785**	**5 368**	**4 537**	**4 851**	**5 298**	**9,2%**
580780039 - CHI AGGLOMERATION DE NEVERS	4 474	3 977	3 372	3 444	3 762	9,2%
580780096 - CH DECIZE	1 311	1 391	1 165	1 407	1 536	9,2%

Focus sur le CH de Nevers

Activité PMSI (T2A Hors Psy) Cumul annuel	2020	2021	2022	Evol 20/22 en valeur	Evol 22/21 en valeur	Evol 20/22 en %	Evol 22/21 en %
Nombre de séjours Hospitalisation Complète	21 375	21 949	21 995	620	46	2,90%	0,21%
Dont médecine	*15 156*	*15 549*	*15 571*	*415*	*22*	*2,74%*	*0,14%*
Dont chirurgie	*3 372*	*3 444*	*3 762*	*390*	*318*	*11,57%*	*9,23%*
Dont obstétrique	*2 841*	*2 956*	*2 662*	*-179*	*-294*	*-6,30%*	*-9,95%*
Séjours HC avec passage par les urgences	9 394	9 871	10 194	800	323	8,52%	3,27%
Nombre de séjours Ambulatoire	20 884	20 248	20 171	-713	-77	-3,41%	-0,38%
Nombre de journées	114 148	115 284	115 402	1 254	118	1,10%	0,10%

Données DMS+Chirugie ambulatoire	2020	2021	2022
DMS	6,23	6,28	6,41
IPDMS	1,04	1,10	1,12
Dont IPDMS Médecine	*1,04*	*1,09*	*1,10*
Dont IPDMS Chirurgie	*1,07*	*1,13*	*1,21*
Dont IPDMS Obstétrique	*1,02*	*1,09*	*1,10*
Taux de chirurgie ambulatoire	23,90%	23,00%	27,20%



Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction ou dans le secteur sanitaire au regard des autres établissements publics ou privés (concurrence, complémentarité, partenariat…) :

	Part de marché Etablissement			
	2019	**2020**	**2021**	**2022**
A1 : Part d'activité globale en médecine sur la zone d'attractivité	57.8	55.9	52.6	52.7
A1bis : Part d'activité globale en médecine sur la région	3.1	3.1	2.8	2.8
A2 : Part d'activité en chirurgie (HC) sur la zone d'attractivité	39.2	40	38.5	40.1
A2bis : Part d'activité en chirurgie (HC) sur la région	2.3	2.5	2.4	2.6
A3 : Part d'activité en obstétrique sur la zone d'attractivité	80.8	84.5	82.3	78.4
A3bis : Part d'activité en obstétrique sur la région	3.7	3.8	3.7	3.4
A4 : Part d'activité en chirurgie ambulatoire sur la zone d'attractivité	13.6	11.1	9.5	10.8
A4bis : Part d'activité en chirurgie ambulatoire sur la région	0.7	0.6	0.5	0.6
A5 : Part d'activité en hospitalisation en cancérologie sur la zone d'attractivité (hors séances)	30.1	29	26.1	27.2
A5bis : Part d'activité en hospitalisation en cancérologie sur la région (hors séances)	2	2	1.8	1.9
A6 : Part d'activité en séances de chimiothérapie sur la zone d'attractivité	23.4	29.1	29.3	32.4

Fermeture de la clinique de COSNE sur LOIRE en 2019 (chirurgie et obstétrique)
Concurrence limitée sur le département à une clinique médico chirurgicale

VI- EQUIPEMENTS ET PLATEAU TECHNIQUE *Lits et places installés – (Source SAE)*

Lits et places installés - Source SAE Indicateur	2019	2020	2021	2022
Nombres de lits installés en Médecine	284	278	251	247
- dont lits de soins intensifs	19	19	19	17
- dont lits de surveillance continue	0	0	0	0
- dont lits de réanimation	12	12	12	9
Places installés de Médecine	32	32	25	30
Lits installés de Chirurgie	91	88	69	63
Places installées de Chirurgie	12	12	12	12
Lits installés d'Obstétrique	41	41	41	26
Places installées d'Obstétrique	1	1	1	1

Plateaux techniques - Source SAE Indicateur	2019	2020	2021	2022
Nombre de scanners	1	1	1	1
Nombre d'IRM	2	2	2	2
Nombre de TEP-SCAN	1	1	1	1
Nombre de salles de radiologie vasculaire	1	1	1	1
Nombre de salles d'intervention chirurgicale	7	5	5	5

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :
La perspective de mettre en œuvre des projets structurants, notamment dans le domaine immobilier, à l'échelle du territoire est positive. Ces projets offrent des opportunités de développement significatif et renforcent l'attractivité du territoire. En investissant dans ces initiatives, l'hôpital peut favoriser une croissance durable et équilibrée.

Point faible :
Le développement d'activités sur le territoire de la Nièvre est entravé par la pénurie de professionnels médicaux et paramédicaux. Cela compromet l'accès aux soins de santé. Des mesures ciblées pour attirer et retenir ces professionnels sont nécessaires pour stimuler la croissance.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, PRE (le cas «échéant), EPRD, Tableaux IDAHO du compte financier, Rapport de la chambre régionale des comptes et de la MEEF

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Administrateurs provisoires

Le directeur général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté